



PLAN D'URGENCE 2026

RECONSTRUIRE LA SÉCURITÉ CIVILE



→ NOTRE CONSTAT



En 2025, on dénombre dans notre pays 258 641 sapeurs-pompiers, dont 200 961 sapeurs-pompiers volontaires, 44 303 sapeurs-pompiers professionnels et 13 377 militaires.

Des effectifs en stagnation, des interventions toujours plus nombreuses

Entre 2004 et 2024, **le nombre de sapeurs-pompiers est resté fixe, alors que le nombre d'interventions a lui explosé. Il est passé de 3,5 millions en 2004 à plus de 4,75 millions en 2024.**

Cette hausse est notamment due aux interventions dites de « **secours à la personne** » **dont le nombre a presque doublé en 20 ans**, augmentant de 2 millions en 2004 à 4 millions en 2024. Les secours et soins d'urgence aux personnes représentent aujourd'hui plus de 80% des interventions des sapeurs-pompiers, ce qui a profondément modifié la profession.

Les sapeurs-pompiers font face à une sursollicitation extrêmement importante, ce qui a des conséquences concrètes. On observe ainsi **une augmentation du délai moyen d'intervention**, c'est-à-dire du temps qui s'écoule entre l'appel et l'arrivée des secours. Il était de 12 minutes et 30 secondes en 2014 et est passé à 15 minutes et 9 secondes en 2025. Concrètement, chaque allongement entraîne des pertes de chance de survie.

Ils font notamment face à la casse de l'hôpital public et doivent prendre en charge un nombre conséquent de missions : carences hospitalières, relevage, secours à personne.

Les sapeurs-pompiers volontaires ne peuvent pas tout

Notre modèle de sécurité civile repose aujourd'hui, principalement, sur les sapeurs-pompiers volontaires, qui représentent 80% des effectifs. Il s'agit là d'un engagement exceptionnel de dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui, en plus de leur emploi, décident de s'investir pour les autres.

Le système atteint aujourd'hui plusieurs limites. Le nombre de volontaires ne progresse que très lentement alors que les missions croissent. De plus, 30 à 40% d'entre eux ne renouvellent pas leur volontariat après 5 ans. Enfin, la disponibilité des volontaires pose problème : il est souvent difficile pour des sapeurs bénévoles de se libérer de leur travail.

Un service public peu coûteux qui manque pourtant cruellement de moyens

Avec un total de 7 milliards d'euros, le service public de sécurité civile est une très faible dépense d'argent public, au regard du service rendu et du nombre d'interventions (une toutes les 6,6 secondes). Malgré son faible « coût », les budgets sont de plus en plus contraints. Le Beauvau de la sécurité civile, initié par le ministère de l'Intérieur décrit le financement des Services départementaux d'incendies et de secours (SDIS) comme étant « à bout de souffle ».

Au-delà des dépenses trop faibles, la structure du financement est inadaptée aux enjeux à venir. Les recettes des Services départementaux d'incendies et de secours reposent à 90% sur les collectivités territoriales réparties entre les départements (55%) et les communes (35%).

Pour assurer ce financement, les départements perçoivent une fraction de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). La clé de répartition est « très complexe » et dépend « du rapport entre le nombre de véhicules terrestres à moteur enregistrés sur le territoire de chaque département en 2003 et le nombre total de véhicules terrestres à moteur enregistrés sur le territoire national à cette même date. »¹ Cependant, les départements financent bien au-delà de ce qu'ils perçoivent en TSCA, alors que leurs budgets sont déjà extrêmement contraints.

1. Rapport d'évaluation des politiques publiques portant sur la valeur du sauvé Maudet-Pantel.



POUR 2026, LE GOUVERNEMENT POURSUIT LES ÉCONOMIES

En 2024, nous avons alerté le Gouvernement sur les budgets trop faibles alloués à la sécurité civile. L'analyse des dépenses nous a donné raison. En effet, l'État a dû en urgence rallonger les crédits pour faire face aux incendies et au cyclone de l'année 2025. Malheureusement, aucune leçon ne semble avoir été tirée. Pour le budget 2026, le Gouvernement prévoit des dépenses inférieures à celles de 2025

Une organisation à moderniser pour faire face aux nouveaux défis

Au-delà des problèmes financiers, les actrices et acteurs de la sécurité civile réclament **une grande loi de modernisation de la sécurité civile**, la dernière en la matière datant de 2004.

Le président de la République et ses ministres de l'Intérieur successifs n'ont cessé de la promettre. Ils ont organisé un « Beauvau de la Sécurité civile », mais à quelques mois du départ d'Emmanuel Macron les sapeurs-pompiers attendent toujours cette loi de programmation.

De plus, alors même que les rapports alertent depuis 2010, les gouvernements successifs n'ont rien fait pour que nos forces de sécurité civile soient en capacité de faire face aux conséquences du changement climatique.

Du point de vue du risque incendie, le changement climatique se traduit par :

- **une intensification du risque incendie** : mesurée par l'Indice Feu Météo, qui a augmenté sur le territoire d'environ 20% depuis les années 1990
- **une extension géographique** : historiquement, le risque incendie était surtout circonscrit en Corse et aux départements du pourtour méditerranéen, mais depuis 2022 le risque s'étend et des départements autrefois épargnés sont aujourd'hui en proie à des incendies de grande ampleur (Jura et Vosges en 2022, Seine-et-Marne et Haute-Vienne en 2026)

- **une extension temporelle** : autrefois principalement cantonnée aux mois de juillet et août, la saison des feux débute désormais de plus en plus tôt et perdure parfois jusqu'en septembre
- **le développement d'incendies de végétation ou de terres agricoles** : lors des épisodes de fortes chaleurs, le risque de développement de feux de friches, de récoltes ou de chaumes augmente considérablement.

Du côté des moyens aériens, la flotte aérienne de la sécurité civile compte un avion bombardier d'eau de moins qu'en 1983. Le rapport Maudet-Pantel rédigé pour la commission des Finances visant à « mieux définir la stratégie de renouvellement de la flotte aérienne de la sécurité civile » a mis en lumière ses très grandes défaillances et son inadaptation aux besoins qui augmentent fortement avec le réchauffement climatique. La flotte composée de 23 avions (12 Canadairs², 8 Dash et 3 Beechcraft – avion de reconnaissance) et de 37 hélicoptères (10 H145 et 27 EC145³) est à la fois insuffisante mais également très vieillissante. Certains appareils sont donc très régulièrement en maintenance. Durant l'été 2024, aucun Canadair n'a pu décoller. Si le président de la République avait promis l'acquisition de 16 Canadairs pour 2027, à force de coupes budgétaires, seulement 2 devraient arriver en 2028 et 2 en 2033.

MOYENNE D'ÂGE DES AVIONS DE LA SÉCURITÉ CIVILE	
Canadairs	30 ans
Dash 8 MR	20 ans
Dash 8 MRBET	Entre 2 et 6 ans
Beechcraft King Air 200	45 ans

2. Selon la doctrine d'utilisation de la DGSCGC l'intervention des Canadairs se fait par 4 appareils, ce qui permet actuellement de lutter contre trois incendies distincts.

3. Les hélicoptères EC145 sont utilisés pour le secours à victimes. Actuellement seulement deux H145, à titre expérimental, sont équipés d'un "bambi bucket" d'une capacité de largage de 800L.



MACRON A PROMIS 16 CANADAIRES NEUFS POUR 2027, NOUS N'EN AURONS QU'ENTRE 2 ET 4 EN 2033

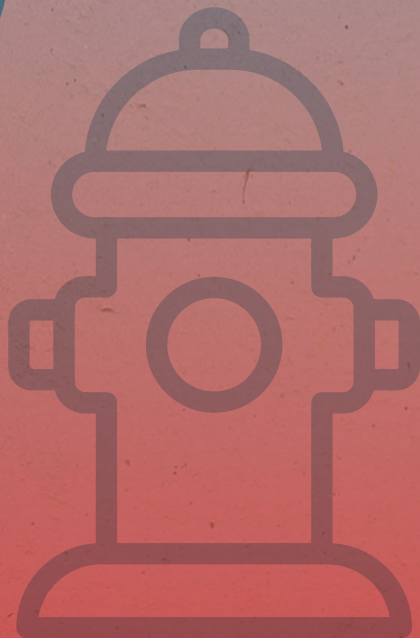
Après les incendies de Gironde en 2022, Emmanuel Macron a annoncé un renouvellement des 12 Canadairs et l'ajout de 4 supplémentaires d'ici 2027, donc une commande totale de 16 appareils neufs.

Finalement, seuls 4 appareils ont été commandés. Pire, en 2024, un décret d'annulation de crédits pris par Gabriel Attal, alors Premier ministre, a provoqué à l'annulation de la commande. Seuls deux Canadairs ont pu être commandés grâce au programme européen RescUE, avec une livraison prévue pour 2028.

Face aux feux de 2025, le Gouvernement a finalement décidé de commander les deux Canadairs manquants. Ces décisions irresponsables ont des conséquences : nous ne les aurons qu'en 2033, s'il n'y a pas de retard de livraison. En attendant, des hectares de forêts brûlent.

Du point de vue des moyens terrestres, la situation est encore plus inquiétante. Entre 2002 et 2020, le nombre de Camions citernes feux de forêts (CCF) a considérablement baissé de 5 117 engins à 3 845. En dépit de l'annonce d'un « pacte capacitaire » pour augmenter le nombre de CCF, le bilan d'Emmanuel Macron est sans appel : en 2017, la surface forestière défendue par un CCF était de 41 km², elle est aujourd'hui de 48 km². Par ailleurs, le « pacte capacitaire » qui permet de cofinancer un certain nombre de véhicules et de matériaux, n'est pour le moment pas prolongé par le Gouvernement.

→ NOTRE PROJET



Rattraper le retard accumulé et se préparer aux crises à venir

Les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron n'ont pas pris les mesures qui s'imposaient pour permettre aux forces de sécurité civile de faire face aux conséquences du changement climatique. Au contraire, ils ont accru la pression qui pèse sur les sapeurs-pompiers en cassant l'hôpital public.

Nous rattraperons ce retard, en augmentant les moyens humains et financiers des forces de sécurité civile. Nous atténuerons la pression qui pèse sur les sapeurs-pompiers en réparant l'hôpital public et en donnant des moyens supplémentaires aux acteurs qui contribuent aux missions de la sécurité civile.

Nous anticiperons, en préparant nos forces de sécurité civile aux risques que connaîtra notre pays en 2050. En lien avec des experts climatiques et les services de Météo France, nous évaluerons les risques liés à des événements climatiques extrêmes et nous outillerons nos forces de sécurité civile pour qu'elles puissent faire face à ces risques.

Nous planifierons, pour rendre les forêts, les champs, les villes plus résilientes face aux événements climatiques extrêmes. La planification est une nécessité puisque les dépenses de prévention et d'anticipation sont toujours moins importantes que les dépenses effectuées pour lutter contre les conséquences du changement climatique.

Face aux événements climatiques extrêmes, la solidarité plutôt que le chacun pour soi

Nous ne pouvons pas laisser chaque département et chaque Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) faire face seul aux conséquences du changement climatique. **Nous renforcerons les moyens aériens nationaux de lutte contre les incendies et nous mutualiserons des moyens à l'échelle des zones de défense.**

Nous travaillerons à la création d'une organisation méditerranéenne commune de sécurité civile, car les pays qui partagent cette mer en commun font face aux mêmes défis et aux mêmes événements climatiques extrêmes (canicule, sécheresse, inondations...). **Nous proposerons aux pays du pourtour méditerranéen un pacte de solidarité** : lorsqu'un pays fait face à des incendies ou à un événement climatique extrême, les autres pays qui ne sont pas touchés par un événement du même type lui viendront en aide. Les pays qui adhéreront à ce pacte réaliseront des formations et des exercices communs afin d'être en capacité de faire front ensemble, le moment venu.

En matière de lutte contre les incendies, la doctrine française d'attaque des feux naissants est reconnue internationalement : nos forces de sécurité civile interviennent régulièrement à l'étranger pour prêter main forte à d'autres pays et des pompiers du monde entier viennent se former à l'Institut Valabre à la lutte contre les incendies. **Nous ferons de la sécurité civile un outil diplomatique et une manifestation de la démonstration de notre solidarité avec toutes celles et ceux qui subissent les conséquences du changement climatique.**



→ NOS PROPOSITIONS



I) Les sapeurs-pompiers méritent plus que notre simple reconnaissance : recrutement, protection et revalorisation

POUR LES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS :

- Recruter des **sapeurs-pompiers professionnels** afin de répondre aux besoins et d'assurer un meilleur maillage territorial
- Possibilité de **départ en retraite à 57 ans au lieu de 59 ans**
- **Mieux reconnaître l'exposition aux risques des sapeurs-pompiers** et revoir en conséquence la liste des maladies professionnelles reconnues
- Créer une **banque nationale sur les données de surveillance médicale** des sapeurs-pompiers, ainsi qu'un **dossier médical unique**, et s'assurer de l'efficacité des équipements de protection individuelle
- **Renforcement des moyens de la médecine du travail des sapeurs-pompiers** et mise en place d'un meilleur accompagnement psychologique des sapeurs-pompiers post-opération
- Mise en place d'actions pour favoriser la féminisation de la profession qui reste insuffisante, bien qu'elle ait progressé ces dernières années

POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

- **Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires** pour répondre à la demande la FNSPF
- Intégration de **missions de sapeurs-pompiers dans le cadre de la conscription citoyenne obligatoire**
- **Hausse du nombre de trimestres de retraite (3 pour 10 ans et 1 tous les 5 ans)** et possibilité de départ anticipé en retraite selon le nombre d'années d'engagement
- **Sanctuarisation de la Nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance (NPFR)** et indexation sur l'inflation
- Indexation sur l'inflation des indemnités pour les vacances
- **Limitation des gardes postées**



RETRAITES DES VOLONTAIRES : L'ARNAQUE DU GOUVERNEMENT

Lors de la (contre) réforme des retraites de 2023, un amendement a intégré l'obtention d'une bonification avec des trimestres de retraite pour les sapeurs-pompiers volontaires qui justifient d'un certain nombre d'années d'engagement. Initialement, il s'agissait de trois trimestres pour 10 années d'engagement et un trimestre tous les cinq ans, conformément à la demande de nombreux parlementaires¹ et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF). Mais lors de la commission mixte paritaire, l'article est devenu beaucoup plus flou en renvoyant le nombre de trimestres et la durée d'engagement nécessaire à un décret.

Le décret a largement tardé à paraître et n'a été publié qu'en 2026, trois ans plus tard. Le contenu est également décevant : un trimestre pour dix années d'engagement et un maximum de trois trimestres au total. Ainsi, un sapeur-pompier pouvant justifier de 40 années de volontariat, ne pourra obtenir que trois trimestres, au lieu de neuf - dans la version demandée par certains parlementaires et les volontaires.



1. Réforme des retraites : « il n'est pas envisageable de demander aux pompiers de travailler plus longtemps », *L'Humanité*, 8 juin 2023. URL : <https://www.humanite.fr/politique/sapeurs-pompiers/reforme-des-retraites-il-nest-pas-envisageable-de-demander-aux-pompiers-de-travailler-plus-longtemps-798308>.

II) Donner aux sapeurs-pompiers les moyens de faire face au changement climatique

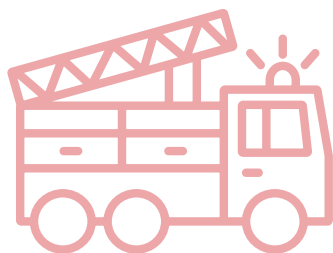
SUR LES MOYENS AÉRIENS :

- **Diversifier et augmenter la flotte aérienne** par l'acquisition d'hélicoptères lourds bombardiers d'eau qui pourront être utilisés pour le transport de personnel et de matériel lors d'autres événements climatiques extrêmes
- Engager le développement d'une filière nationale de production de bombardiers d'eau via la commande publique et en collaboration avec les autres pays du pourtour méditerranéen.
- Sécuriser la **commande de kits de largage (20 000 litres) pour les avions A400M**
- **Créer un fonds national de soutien à la recherche** et à l'innovation en matière de sécurité civile
- **Intégrer le sujet des drones, capteurs et radars d'observation et de surveillance** dans le dispositif des pactes capacitaires de la sécurité civile
- **Poursuivre le maillage du territoire national en pélicandromes²** pour permettre aux moyens aériens de lutte de se ravitailler en eau et en produit retardant
- **Revaloriser les personnels non navigants de la sécurité civile** et programmer la **réinternalisation de la maintenance des avions** de la sécurité civile
- Engager une réflexion sur la **répartition des moyens aériens sur le territoire national en portant** une attention particulière aux **territoires ultramarins**

2. Infrastructures gérées par les SDIS et destinées à assurer l'approvisionnement des avions bombardiers d'eau affectés à la lutte contre les incendies de forêt.

SUR LES MOYENS TERRESTRES ET LA FORMATION :

- **Accroître significativement le parc de véhicules de lutte contre les incendies**, en ciblant prioritairement les départements les moins dotés aujourd'hui en camion-citerne feux de forêts et en prêtant une attention particulière aux territoires ultramarins
- **Poursuivre le développement du 4^e régiment de Sécurité civile** à Libourne et la montée en puissance des Formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC)
- Mettre en œuvre **un blocage des prix sur les engins de lutte contre les incendies** pour éviter que les constructeurs n'augmentent leurs tarifs de vente
- **Duplication du pacte capacitaire pour permettre l'acquisition de moyens de pompage de grande puissance**, mutualisés à l'échelle des zones de défense afin de faire face au risque inondation
- Dans les territoires qui sont nouvellement exposés aux incendies, **accroître le nombre de sapeurs-pompiers détenant la compétence « feux de forêt »**
- Réaliser **un grand état des lieux** à l'échelle nationale de **la réalisation et de l'entretien des voies de Défense de la forêt contre l'incendie** (DFCI)



III) Moderniser la gouvernance et revoir le modèle de financement de la sécurité civile

- Adopter une **nouvelle loi de modernisation de la Sécurité civile** en intégrant la question d'un nouveau mode de financement :
 - . **Augmenter la TSCA, en faisant reposer le coût sur les compagnies d'assurance** et affecter une part plus importante vers le financement des SDIS
 - . Mobiliser une fraction de la taxe de séjour, voire augmenter celle-ci dans les territoires à fort risque incendie en période touristique
 - . Moduler la taxe de séjour afin de faire contribuer davantage les hébergements haut de gamme
 - . Mobiliser l'assurance maladie dans le cadre des missions effectuées par les sapeurs-pompiers au profit des hôpitaux
- Consolider et mieux reconnaître le rôle joué par **les Associations agréées de sécurité civile (AASC)** :
 - . **Favoriser l'engagement** au sein des AASC, notamment dans le cadre de la conscription citoyenne, favoriser leur mise en disponibilité et la reconnaissance de leur engagement sur le modèle de ce qui a été fait pour les sapeurs-pompiers volontaires
 - . **Assurer la pérennité du financement** des AASC, notamment par le biais des formations aux premiers secours dispensées et par un soutien financier de l'État accru
 - . **Garantir l'intégration opérationnelle** des bénévoles des AASC dans le cadre de la sécurité civile et garantir la connaissance mutuelle et la coordination avec les autres forces de sécurité civile

- **Renforcer l'éco-système** de nos forces de sécurité civile :
 - . Renforcer les moyens humains et financiers de **l'Office national des forêts (ONF)**
 - . Revenir sur les suppressions de postes à **Météo France** et renforcer le budget de cet établissement public
 - . Proposer aux pays du pourtour méditerranéen un pacte de solidarité pour faire face aux incendies et aux événements climatiques extrêmes
 - . Faire de **l'Entente Valabre un établissement public national** et le fer de lance de la lutte contre les événements climatiques extrêmes





